

## « COMMUNIQUÉ »

### DISTRIBUTION D'EAU EMBOUTEILLÉE

Bien que nous ayons pu revenir à la normale pour l'eau au robinet, les résultats des analyses suite aux prélèvements réalisés *nous invitent à continuer de procéder à la distribution d'eau embouteillée au moins jusqu'à vendredi 26 Août*, conformément aux dispositions de l'article R.1321-29 du code de la santé publique, et au courrier de Mme la Préfète de l'Ain en date du 08/08/2022. Pour mémoire :

**\* Restreindre les usages de cette eau en interdisant son utilisation à des fins alimentaires (préparation de denrées sans cuisson, boisson et préparation de boisson), d'hygiène bucco-dentaire, de rinçage de la vaisselle et d'hygiène corporelle des nourrissons sur la commune déléguée d'Arbignieu et les hameaux de Thoys, Sillignieu et Peyzieu.**

Nous vous prions de nous excuser de la gêne engendrée,

Arboys en Buguey, le 12/08/2022,

Le Maire,  
Michel Charles RIERA.

